

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 2 mars 2017**

Convocation en date du 22 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Jacques GUILBOT, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mr Patrick HENRIOT, Mr Daniel BLANC, Mme Nadine ROCHE, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON

Absents représentés :

- Mme Annick RAMBOT donne pouvoir à Mr Patrick HENRIOT
- Mme Joëlle CHABERT donne pouvoir à Mme Anne GAUTHERON
- Mme Nadine ROCHE donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY
- Mme Anne-Marie DEFAY donne pouvoir à Mr Daniel SAUVIGNET
-

Absents excusés : Mme Hélène CONDUCTIER,

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 31 janvier 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité

I – POSITION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi ALUR du 24 mars 2014 précise que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le deviennent le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de cette loi ALUR.

Il est possible aux communes membres de l'intercommunalité de s'opposer à ce transfert de compétences à la majorité minimale de 25% des communes représentant au moins 20 % de la population au sein de la Communauté de communes.

Vu l'article 136 (II) de loi n°2014-366 du 24 mars 2014

Vu les statuts de la communauté de communes du Pilat Rhodanien,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Pilat Rhodanien.

II – BUREAU DE POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la mise en place de nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste à compter du 6 juin 2017:

Lundi : 8h30 – 12h
Mardi : 8h30 – 12h
Mercredi : 8h30 – 12h
Jeudi : 8h30 – 12h
Vendredi 8h30 – 12h

III – ACQUISITIONS FONCIERES

- **Partie de la parcelle AA167**

Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt d'acquérir une partie de la parcelle AA167, propriété de la SNCF, d'une surface de 1536 m², aux fins de créer des places de stationnement pour le futur foyer municipal.

Une promesse de vente a été conclue avec son propriétaire, pour acquérir cet espace au prix de 10 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, unanime, décide l'acquisition de la partie de la parcelle AA167 d'une surface de 1536 m², au prix de 10 000 € HT, les frais annexes (géomètre, acte notarié,...) étant à la charge de la commune et précise que la commune sera représentée pour l'établissement de l'acte notarié par l'étude Maître JULIEN représentée par Madame Sabine FELIX à Valence.

- **Parcelle AE79**

Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt d'acquérir la parcelle AE79.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle AE79 et précise, qu'en cas d'accord, la commune sera représentée pour l'établissement de l'acte notarié par Maître Giraud Viallet, 12 rue Calixte 2 à Vienne.

- **Parcelle AD24**

Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt d'acquérir une partie de la parcelle AD 24, d'une surface totale de 34 m² aux fins d'améliorer les conditions de passage au carrefour du chemin de la coursière et la route de Chezenas au prix de 2 000 € HT.

Le Conseil Municipal, par 7 abstentions et 10 pour, décide l'acquisition d'une partie de la parcelle AD24 d'une surface de 34 m² pour un montant de 2 000.00 € HT, les frais annexes (géomètre, acte notarié,...) étant la charge de la commune, et précise que la commune sera représentée pour l'établissement de l'acte notarié par Maître Giraud Viallet, 12 rue Calixte 2 à Vienne. Un marquage au sol sera effectué afin de matérialiser la route.

IV – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur Christian CHAMPELEY présente au Conseil Municipal le projet de budget de la section d'investissement 2017, qui reprend les programmes débattus lors de ces derniers mois.

Le Conseil municipal ré-examinera ce dossier pour décision lors du vote du Budget Primitif 2017.

V – DOSSIERS EN COURS

- Monsieur Pierre-Marie CHEVAL fait part au Conseil Municipal du projet de travaux d'assainissement sur Chezenas ainsi que chemin de Palot et l'informe de la nécessité du lancement d'une étude de faisabilité.
Un devis du bureau d'étude IRH d'un montant de 7 150 € HT est présenté.

Le conseil municipal, unanime, décide le lancement d'une étude de faisabilité d'un montant de 7 150 € par le bureau d'étude IRH

- Monsieur Pierre-Marie CHEVAL informe le Conseil Municipal que la création des box dans l'annexe de la salle polyvalente est terminée. Les clés seront remises aux différentes associations.
- Mr Daniel SAUVIGNET fait part de « réunions publiques d'informations gestion des déchets », le 10 mars 2017 à 20h à Pélussin, le 24 mars 2017 à 20h à Maclas et le 7 avril 2017 à 20h à Chavanay.
- Cérémonies du 19 mars 2017 : Départ du défilé à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N°02-03-2017-1	Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Pilat Rhodanien
N°02-03-2017-2	Acquisition foncière : Partie parcelle AA167 – Avenue du Rhône
N°02-03-2017-3	Acquisition foncière : Parcelle AE79 – Le Bonnardot
N°02-03-2017-4	Acquisition foncière : Partie parcelle AD24
N°02-03-2017-5	Lancement étude de faisabilité pour des travaux d'assainissement sur Chezenas

La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire
Serge RAULT

